



La modernisation de l'administration parisienne : 1^{ère} phase achevée !

Première étape de la réforme de l'administration parisienne, la fusion de plusieurs directions vient d'entrer en vigueur. Dans un souci d'efficacité et d'optimisation de leur fonctionnement, leur nombre est ramené de 27 à 20.

Lors du Conseil technique paritaire (CTP) central du 16 mai et du Conseil de Paris du 19 mai, Anne Hidalgo et Emmanuel Grégoire, adjoint en charge des ressources humaines, de la modernisation de l'administration et des services publics, ont présenté leur projet de réforme de l'administration parisienne, visant à mieux répondre aux attentes des Parisiens.

Suite à un dialogue social nourri avec les organisations syndicales, leur proposition de rapprochement des directions – première étape prévue de cette réforme – a été adoptée par le CTP central de juillet, ramenant leur nombre de 27 à 20 :

- la Direction des Achats et la Direction des Finances donnent lieu à la Direction des Finances et des Achats ;
- la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires, la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, le Secrétariat général du Conseil de Paris ainsi qu'une partie de la Délégation à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales créent la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;
- la Direction Générale de l'Événementiel rejoint la Direction de l'Information et de la Communication ;
- la gestion des contrats aidés, des stages et de l'apprentissage, autrefois assurée par la Direction du Développement Économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, rejoint la Direction des Ressources Humaines.

La seconde étape de la réforme sera menée d'ici l'automne. Elle consistera à proposer des évolutions pour une simplification des procédures administratives et techniques, ainsi qu'une organisation hiérarchique susceptible de gagner en efficacité, en simplicité et en responsabilisation des agents.